

# Arsia Infos

Mensuel de l'Association Régionale

de Santé et d'Identification Animales

## SOMMAIRE

Le devenir des statuts IBR

P2

Lutte contre l'antibiorésistance  
L'ARSIA persiste & signe!

P3

Suivi du parasitisme digestif des  
troupeaux: les éleveurs ovins &  
caprins aux « abonnés présents »

P4

En direct de la salle d'autopsie:  
Intoxication végétale de saison...

P4

**Fermetures** exceptionnelles de nos  
sites les **jeudis 24 et 31 décembre à 15h.**

Merci de votre compréhension.



## EDITO

### « COTÉ ARSIA »

En cette fin d'année, mais quelle année... notre éditorial évoque traditionnellement un bilan de notre asbl, ses missions, ses actions, ses projets, ... ses combats aussi pour faire entendre vos besoins et défendre vos intérêts auprès des autorités. A l'ouvrage, près de 120 personnes, techniciens, ouvriers, secrétaires, informaticiens, logisticiens, chauffeurs, ingénieurs, vétérinaires, ... à l'image d'une ruche qui jamais n'arrête, même et surtout pas sous les menaces d'un virus. La première vague a épargné le personnel, la seconde beaucoup moins, mais heureusement sans conséquences extrêmes... Qu'à cela ne tienne, l'ARSIA a assuré, louvoyant entre les absences pour cause de Covid, le télétravail parfaitement assuré et la protection physique sur le site de Ciney des indispensables personnes qui ne peuvent le faire, ce travail à distance: laboratoire, salle d'autopsie, ramassage des cadavres d'animaux pour autopsie et échantillons. Des membres du personnel ont vu ou voient encore leurs proches touchés par le virus et peuvent compter sur la solidarité qui caractérise nos équipes.

Les autorités ont considéré nos activités « essentielles », tant de traçabilité que sanitaire. La traçabilité de nos animaux a été parfaitement assurée, sans failles. Il ne manquerait plus qu'émergent à défaut de surveillance une épidémie, un nouveau germe... Nous avons continué envers et contre tout notre cheminement pugnace vers la fin de la lutte contre l'IBR, contre la BVD ou encore d'autres pathologies de troupeau telles que la néosporose et la paratuberculose, nous avons maintenu la surveillance de maladies telles que la brucellose, la besnoitiose, nous surveillons actuellement de près la grippe aviaire hautement pathogène. Nous avons maintenu le cap en 2020.

### « COTÉ TERRAIN »

Alors qu'une grande partie de la population et des activités économiques étaient verrouillées, les éleveurs ont assuré quotidiennement de près ou de loin l'approvisionnement alimentaire des citoyens, avec la haute collaboration des vétérinaires, garants et sentinelles de la santé animale. Vous l'êtes avec eux, vous qui dès la moindre inquiétude pour l'un de vos animaux malades, les appelez.

Dans les médias, le Covid prend une place énorme. Mais s'il est un témoignage fort et émouvant diffusé récemment sur nos antennes, celui d'un éleveur de bovins en Hesbaye le fut particulièrement. Gravement malade, hospitalisé cinquante jours dont la moitié aux soins intensifs, il a lutté contre le virus, soutenu par ses proches, soigné avec compétence par l'équipe soignante et médicale. Mais il ajoute que celles qui l'ont sauvé, aussi, au plus difficile de la maladie et ensuite lors d'une longue convalescence, ce sont ses vaches. Tel un fil conducteur, « elles m'ont permis de penser positivement. Parce que c'est ma passion, c'est ma Vie ».

Ce témoignage nous porte nous aussi, parce que notre association est composée depuis ses origines d'éleveuses et d'éleveurs, passionné.e.s par leur travail et qui s'investissent au service de l'élevage. Au-delà des multiples et incessantes contraintes administratives, réglementaires, ... nous avons à cœur de rester proches de la motivation de chacun et chacune d'entre vous et attentifs à votre réalité quotidienne, au travers de nos projets, démarches, décisions, soutenus par l'Organe d'Administration représenté par des éleveuses, éleveurs et vétérinaires.

Puisse 2021 nous apporter calme, joie, le retour d'une sérénité « sanitaire »... et voir notre courageux éleveur Hesbignon gagner au prochain concours BBB local!

Jean DETIFFE  
Président de l'ARSIA

*Relever des défis, braver des obstacles et  
aller de l'avant pour atteindre les plus hauts sommets...  
tels sont nos souhaits afin de construire ensemble un monde agricole serein!*



## Dossier IBR

# CHANGEMENTS RADICAUX EN 2021 (SUITE)

## LE DEVENIR DES STATUTS IBR

En avril 2021, l'Union Européenne rassemblera en une seule législation, soit la Loi de Santé Animale (LSA), toutes les réglementations liées à la traçabilité animale et aux garanties sanitaires, dont la lutte contre l'IBR.

Selon la nomenclature des futurs statuts IBR de troupeau encore en discussion, nous savons déjà qu'ils seront renommés selon 3 groupes :

- Les troupeaux « indemnes »
- Les troupeaux « assainis »
- Les troupeaux « infectés »

De manière globale, ce qui les distinguera sera la politique de vaccination, interdite dans les troupeaux indemnes, autorisée dans les troupeaux assainis et obligatoire dans les troupeaux infectés.

Au sein de chaque groupe, il y aura plusieurs « catégories », chacune avec ses caractéristiques propres en termes de conditions d'acquisition, de maintien et de commercialisation. Voyons ci-après en détails ...



### Statut « INDEMNES D'IBR »

Les conditions d'acquisition et de maintien de ce statut seront régies directement par la Loi de Santé Animale (LSA).

Tous les cheptels qualifiés I3 ou I4 avant le 21 avril 2021 seront automatiquement requalifiés « Indemnes », sans passer par les modalités « normales » d'acquisition.

Si la présence de bovins indemnes et vaccinés y sera autorisée, la vaccination y sera par contre strictement interdite. Les troupeaux qui n'auront pas obtenu le statut I3 ou I4 avant avril 2021 ou qui opéreraient pour le maintien de la vaccination après cette date, devront réacquiescer ce statut au plus tard pour septembre 2026.

#### MODALITÉS D'ACQUISITION

Le processus prend au minimum 2 ans après l'arrêt de la vaccination et nécessite l'obtention de minimum 2 bilans négatifs sur tous les animaux de plus de 12 mois.

#### MODALITÉS DE MAINTIEN

Elles varient fortement en fonction de l'historique de vaccination et de la date d'acquisition du statut indemne. Le maintien par « tirage au sort » ne sera possible que pour les cheptels qualifiés I3/I4 ou « indemnes » depuis plus de 3 ans. Dans les autres cas, le maintien nécessitera un bilan sur les animaux de plus de 2 ans. Le test ELISA à utiliser (gB ou gE) lors des maintiens dépendra de l'historique de vaccination du troupeau pour évoluer à long terme vers un usage exclusif du test gB. L'avantage de ce test dans le cadre des maintiens par tirage au sort est qu'il permet de diminuer le nombre de bovins à prélever. A noter également que dans les cheptels « laitiers purs », le maintien pourra se faire via des analyses sur le lait de tank tous les 2 mois, comme déjà actuellement.

#### INTRODUCTIONS & COMMERCIALISATION

A leur introduction, seuls des bovins issus de troupeaux « indemnes » sont autorisés. Les modalités actuelles (double

prise de sang et séparation physique) seront d'application. A partir de 2024, un test gB devra d'office être réalisé à l'achat dans ces troupeaux qui, à terme (date encore à déterminer), ne pourront introduire que des bovins non vaccinés. En termes de commercialisation, s'agissant du statut le plus élevé, il n'y a aucune restriction.

Il est toutefois prévu de créer une sous-catégorie « spéciale » de ce statut pour les futurs « troupeaux de négociant » pour lesquels, moyennant une traçabilité totale durant le transport, il n'y aura pas de sérologie à l'achat. Les détails seront précisés dans l'édition Arsia Infos du 21 janvier 2021.

#### PERSPECTIVES

Ce statut est celui que tous les troupeaux belges devront avoir en septembre 2026, au moment de rentrer notre dossier de demande de « statut officiellement indemne » pour la Belgique.



### Statut « ASSAINIS »

Cette catégorie regroupera d'une part les troupeaux anciennement qualifiés I3 qui ont souhaité maintenir une vaccination et d'autre part les troupeaux qui se seront « assainis »

c'est-à-dire qui auront éliminé tous leurs animaux gE positifs, après être passés par le statut « troupeau infecté ».

La vaccination dans ces troupeaux restera autorisée jusqu'à la fin de l'année 2023.

#### MODALITÉS D'ACQUISITION & DE MAINTIEN

Elles seront toutes deux basées sur la réalisation d'un bilan (annuel) négatif en ELISA gE sur tous les animaux âgés de plus de 12 mois.

#### INTRODUCTIONS & COMMERCIALISATION

A leur introduction, seuls des bovins issus de troupeaux « indemnes » ou « assainis » seront autorisés. Les 2 prises de sang d'achat seront également obligatoires comme actuellement.

En termes de ventes, les bovins issus de ces troupeaux ne pourront pas être introduits dans les cheptels indemnes, en ce compris les troupeaux de négociants qui auront opté pour le statut indemne. Une sous-catégorie spéciale sera prévue pour les troupeaux d'engraissement dans lesquels aucun test à l'achat ne sera demandé.

#### PERSPECTIVES

Ce statut sera autorisé jusque septembre 2026 ce qui devrait couvrir les 2 années de « stage d'attente » après vaccination des troupeaux qui n'auront pas pu éliminer leurs derniers animaux gE positifs avant fin 2023.



### Statut « INFECTÉS »

Cette catégorie correspond aux troupeaux actuellement qualifiés « I2 » avec toutes les déclinaisons et les modalités que l'on connaît déjà (I2 « avec dérogation », I2 « engraisseurs purs », etc...). La vaccination dans ces troupeaux sera obligatoire.

#### ÉLIMINATION OBLIGATOIRE DES GE POSITIFS

Ces troupeaux devront réformer progressivement leurs animaux gE positifs. Le délai de réforme et le nombre de bovins gE positifs à réformer seront imposés légalement de sorte que l'ensemble des bovins infectés soient éliminés pour la fin de l'année 2023.

#### INTRODUCTIONS & COMMERCIALISATION

Les bovins issus de ces troupeaux, mêmes testés gE négatifs, ne pourront être transportés que vers l'abattoir, et ce directement.

#### PERSPECTIVES

Les troupeaux infectés devront acquiescer le statut « assaini » pour fin 2024 au plus tard, c'est-à-dire avoir réformé leurs animaux gE positifs et réalisés les bilans d'acquisition. Au-delà de cette date, la détention de bovins dans un troupeau de statut « infecté » sera interdite. Des exceptions sont en cours de discussion pour le cas de cheptels indemnes dans lesquels une nouvelle infection est détectée.

#### EN PRATIQUE ...

- Aux détenteurs de cheptels faiblement infectés, un courrier personnalisé sera envoyé début décembre avec les différentes recommandations pour obtenir un statut I3 avant l'échéance d'avril 2021.
- Les détenteurs de cheptels fortement infectés ou de cheptels indemnes récemment infectés seront contactés par téléphone par nos vétérinaires afin de proposer une visite d'exploitation pour revoir le plan de vaccination et mettre en place une stratégie d'élimination des bovins gE positifs.
- En mars 2021, un courrier sera envoyé à tous les détenteurs de cheptel I3, les informant de leur requalification « indemnes » et de l'interdiction de vaccination. S'ils font toutefois le choix de renoncer à ce statut pour maintenir la vaccination, ils seront invités à le confirmer auprès de l'ARSIA.

## Antibiorésistance

# LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE L'ARSIA PERSISTE & SIGNE!

Voici 6 ans déjà, la vision 2020 de l'AMCRA et ses objectifs de diminution d'usage des substances antibiotiques dans nos exploitations étaient dévoilés aux acteurs du monde de l'élevage.

Une annonce qui avait fait grand bruit, suscitant des sentiments partagés entre compréhension de la problématique de résistance bactérienne et appréhension des efforts demandés. Comme tout bilan qui se veut complet, celui de cette année écoulée ne sera disponible qu'en 2021. Les observateurs de la lutte espèrent toutefois que les objectifs seront atteints, à savoir tant la réduction globale du recours aux antibiotiques que la réduction ciblée sur les antibiotiques dits « critiques », notamment en élevage de volailles et de veaux de boucherie. Le chemin est long, il manque encore de continuité vers le mieux, le meilleur, sans détours ni marches arrière. Si les résultats positifs nous motivent, les négatifs doivent à tout prix nous maintenir vigilant et nous rappeler à l'ordre! Car faut-il le rappeler, l'enjeu est essentiel : stopper le gaspillage d'un arsenal thérapeutique précieux de la santé animale et humaine, en réservant à une stricte et juste utilisation.

À l'aube de s'engager à nouveau dans la lutte, nous souhaitons faire le point sur ce que l'ARSIA a proposé, propose et proposera à ses éleveurs pour les accompagner au mieux dans cet usage raisonné et raisonnable des antibiotiques.

## 2017 OU LA NAISSANCE DU PLAN

**altibiotique**  
MOINS MIEUX AUTREMENT

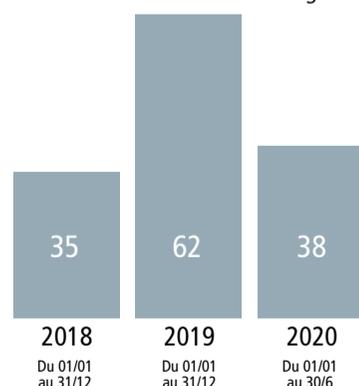
L'engagement de l'ARSIA s'est voulu multiple et transversal associant ses forces vives afin de proposer à ses éleveurs nombre d'actions concrètes visant à accompagner cette transition vers de bonnes pratiques d'usage des antibiotiques. Cet engagement, nous avons souhaité lui donner un nom, une identité. C'est ainsi qu'est né le plan « Altibiotique » destiné à marquer l'entrée dans une ère nouvelle fondamentalement orientée vers la prévention des maladies animales. Et ce, bien entendu, dans le but de réduire l'utilisation des substances antibactériennes.

## DES ACTIONS DE TERRAIN, AU PLUS PRÈS DE VOUS

Parmi les actions mises en place, les audits d'exploitation (management des veaux, optimisation d'ambiance du bâtiment d'élevage, maîtrise des pathologies respiratoires / digestives, ...) nous ont permis d'agir en pleine considération de vos réalités, de votre quotidien. Proposés gratuitement sur simple demande, leur nombre n'a cessé de croître au fil des ans, démontrant votre dynamisme à prendre à bras le corps les problématiques sanitaires et de régie d'élevage rencontrées.

Merci pour votre confiance. Merci pour votre engagement!

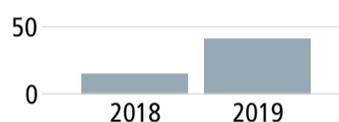
Évolution du nombre de visites opérées en secteur "ruminants d'élevage"



Vous rencontrer? Nous avons eu l'occasion de le faire également dans d'autres circonstances. Aux dires des plus anciens, l'ARSIA n'aura jamais autant organisé ou collaboré à l'organisation de formations en faveur des éleveurs et des vétérinaires.

Pour nous comme pour vous, des temps d'échange et d'apprentissage sur les bonnes pratiques d'élevage (santé des veaux, gestion du colostrum, maîtrise de la santé mammaire, ...). Nous avons souhaité nous positionner comme acteur du changement et accompagnateur du vôtre. L'appui de nombreuses structures ou associations nous a permis de dispenser largement ce message aux quatre coins de la Wallonie.

Évolution du nombre de formation aux éleveurs du secteur "ruminants d'élevage"



## DES DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES CONSÉQUENTS

À côté de ces activités de terrain, nos équipes ont également mis les bouchées doubles pour assurer la production de nouveaux documents de suivi d'exploitation. À l'image de la fiche SPOT compilant indicateurs sanitaires et zootechniques et de la fiche ANTIBIOGRAMME présentant les indicateurs de résistance aux antibiotiques, nous avons souhaité mettre à disposition de l'éleveur et de son vétérinaire ces documents individualisés de synthèse des éléments et événements de troupeau. Selon leurs utilisateurs, ce sont de véritables mines d'information dont l'usage permet de mieux appréhender les réalités de l'élevage. Par ailleurs, depuis 2 ans déjà, les vétérinaires des exploitations porcines, aviaires et de veaux de boucherie reçoivent leur propre retour d'informations antibiotiques (rapports de benchmarking réalisés par l'AMCRA) via Sanitel-Med. En élevage laitier, ils peuvent accéder aux rapports de benchmarking des éleveurs avec lesquels ils ont un contrat. Quant à l'édition des rapports d'utilisation des antibiotiques dans BIGAME, elle est programmée en début d'année 2021.

N'oublions pas d'évoquer ici aussi le développement de cette base informatique de gestion des médicaments et des antibiotiques en élevage appelée BIGAME. Une interface développée dans le giron du groupement d'intérêt économique AWARDE assurant entre autres la collecte et la transmission des données d'utilisation des antibiotiques en ferme. Un outil puissant et performant accessible à tous!

Le laboratoire de l'Arsia n'est pas en reste dans cette aventure: gratuité des antibiogrammes, développement des kits achat/vente et des kits autopsie, ... Autant d'éléments mis en place pour accompagner les acteurs de terrain à mieux appréhender la nature des pathogènes responsables de maladies dans les troupeaux et maîtriser le risque de leur introduction dans les exploitations.

Changement d'année, passage de flambeau. La vision 2020 n'est bientôt plus. L'année 2021 qui se profile à l'horizon verra poindre un nouveau plan d'action (ci-contre).

Parce que nous souhaitons encore nous engager à vos côtés et pérenniser nos actions, parce que nous sommes convaincus de l'importance de répondre présent et que nous croyons en vous, l'ARSIA persiste et signe! La vision 2024, nous en serons!

Nos actions actuelles perdureront et de nouvelles verront le jour:

- le développement des auto-vaccins pour combler les « manques » de la vaccination traditionnelle et étoffer ainsi l'arsenal prophylactique à disposition des vétérinaires praticiens
- le renforcement du réseau de laboratoires de 1<sup>ère</sup> ligne visant l'identification des problèmes de résistance bactérienne aux antibiotiques
- l'amélioration de nos outils de rapportage
- l'accompagnement individualisé de l'éleveur

Se former, s'informer pour toujours mieux progresser!

## AMCRA

## VISION 2024

Un nouveau plan de réduction de l'usage vétérinaire d'antibiotiques a été publié par le centre de connaissance AMCRA (Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals). La « Vision 2024 » englobe 4 OBJECTIFS :

### 1% MAXIMUM D'UTILISATEURS « EN ZONE D'ALARME » D'ICI 2024

Cet objectif repose sur les données d'utilisation des antibiotiques collectées auprès de chaque élevage. Il se concrétisera par l'établissement d'un plan de réduction pour chacun des secteurs de production, défini par la détermination de valeurs limites d'utilisation propres à l'espèce animale. Ces valeurs fixeront 4 catégories d'utilisateurs : « faibles utilisateurs » (zone verte), « utilisateurs à surveiller » (zone jaune) et « gros utilisateurs » (zone rouge). Les exploitations/catégories animales qui resteront longtemps en zone rouge deviendront des « utilisateurs en zone d'alarme » et se retrouveront en zone mauve.

### L'UTILISATION TOTALE D'ANTIBIOTIQUES EN BELGIQUE CHEZ LES ANIMAUX DOIT RÉDUIRE DE 65% PAR RAPPORT À 2011

L'utilisation médiane d'antibiotiques en Europe est restée stable ces dernières années. Des pays présentant des systèmes de production intensive comparables aux nôtres ont une utilisation d'antibiotiques proche de 50 mg/kg de biomasse. Afin d'atteindre cet usage, d'ici fin 2024 nous devrions utiliser 65% d'antibiotiques en moins qu'en 2011. En 2019, une réduction de 40,3% a été observée en médecine vétérinaire en Belgique.

### UTILISATION MAXIMALE D'1 MG DE COLISTINE/KG DE BIOMASSE D'ICI 2024

Pour la colistine, antibiotique d'importance critique parmi les plus prioritaires pour l'homme, un objectif spécifique a été défini. En 2019, la consommation de colistine en Belgique s'est élevée à 1,50 mg/kg de biomasse, avec une baisse de 66,4% par rapport à 2011, mais il faut atteindre au plus tard fin 2024 l'objectif 1 mg/kg de biomasse.

### RÉDUCTION DE L'UTILISATION D'ALIMENTS MÉDICAMENTEUX CONTENANT DES ANTIBIOTIQUES

En ce qui concerne l'emploi d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques, une réduction totale de 75% est fixée d'ici fin 2024 par rapport à 2011. La « Belgian Feed Association » a par ailleurs déjà publié une charte de durabilité où l'association de fabricants d'aliments pour animaux exprime sa volonté de supprimer entièrement les antibiotiques dans les aliments composés d'ici 2030.

La Vision 2024 de l'AMCRA propose aussi des actions afin d'évoluer vers une utilisation raisonnée des antibiotiques, chez toutes les espèces animales. Pour des plus amples informations : [www.amcra.be](http://www.amcra.be)

## Suivi du parasitisme digestif des troupeaux

# LES ÉLEVEURS OVINS & CAPRINS AUX « ABONNÉS PRÉSENTS »

Nous les savions dynamiques, proactifs et toujours prêts à répondre présents lorsque de nouvelles propositions d'accompagnement sanitaire leur sont proposées. Ils n'ont pas démenti à la règle: les éleveurs ovins et caprins ont marqué en cette année 2020 leur vif intérêt pour notre formule d'abonnement au suivi parasitaire! Nous les espérons encore plus nombreux en 2021.

Pour rappel, notre abonnement au suivi parasitaire pour les troupeaux ovins et caprins, ce sont:

Trois packs d'analyses coprologiques (printemps, été, automne)

Un contrôle d'efficacité de vermifuge

Un screening parasitaire large: coccidies, vers ronds, vers plats et douves

Un appui vétérinaire permanent

Un compte rendu annuel de vos résultats

A l'heure d'écrire ces quelques lignes, le temps est venu de retrouver chacun de nos éleveurs participants et de faire individuellement le bilan de l'année écoulée. Histoire de tirer enseignement de la saison de pâture clôturée et de préparer au mieux celle à venir! Ce bilan, nous l'effectuons sous forme d'un entretien personnalisé au cours duquel nous passons en revue l'ensemble des résultats obtenus sous forme d'une fiche de synthèse illustrée et commentée, telle que ci-contre.



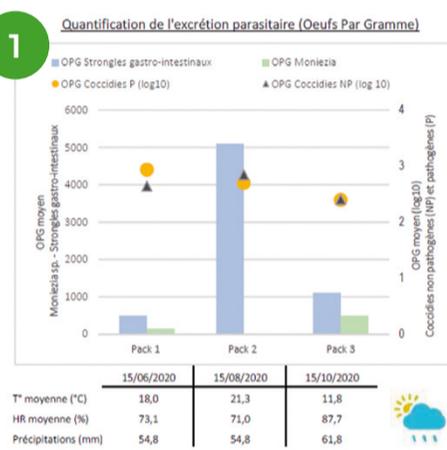
- Près de 200 animaux concernés
- Plus de 90% de chèvres en production



- Près de 2 400 animaux concernés
- 3 éleveurs utilisant plusieurs abonnements dans leur troupeau

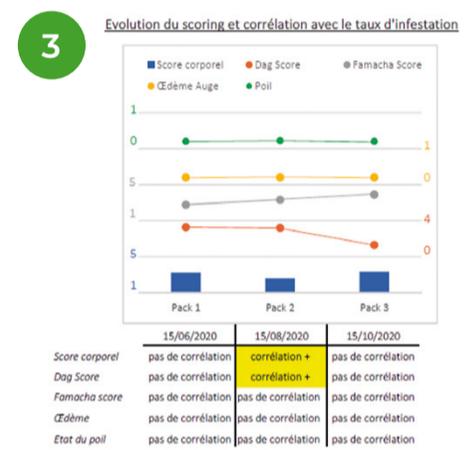
- 1 Une image claire de l'évolution de l'infestation parasitaire de votre troupeau associée aux éléments météorologiques régionaux.
- 2 Un récapitulatif de la détection de parasites digestifs spécifiques dans vos prélèvements.
- 3 Une compilation de vos observations de terrain réalisées au fil du temps (score corporel, souillures de l'arrière-train, couleur des muqueuses oculaires, ...) et leur association avec le degré d'infestation parasitaire de vos animaux.
- 4 L'évaluation chiffrée de l'efficacité de votre traitement antiparasitaire.

## Suivi parasitaire Petits Ruminants - Fiche de synthèse annuelle



2 Détection d'excrétion parasitaire

Pack	Date	Résultat	Parasite
Pack 1	15/06/2020	positif	<i>Fasciola hepatica</i>
Pack 2	15/08/2020	non recherché	<i>Paramphistomum sp.</i>
Pack 3	15/10/2020	négligé	<i>Haemonchus contortus</i>



4 Contrôle d'efficacité du produit antiparasitaire

Nom du produit	ANTIVER 0,1% Solution orale		
Date d'emploi	16/10/2020		
Efficacité (%)	92		
OPG pré-ttm	1275	au	15/10/2020
OPG post-ttm	100	au	2/11/2020

L'abonnement se poursuit en 2021! N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire à son sujet et, éventuellement, pour vous y inscrire.  
**Contact:** François Claine ([francois.claine@arsia.be](mailto:francois.claine@arsia.be)) ou Thierry Petitjean ([thierry.petitjean@arsia.be](mailto:thierry.petitjean@arsia.be))

## Depuis notre salle d'autopsie

# INTOXICATION VÉGÉTALE DE SAISON...

Belle saison, l'automne est hélas aussi le théâtre d'intoxications en tout genres. C'est le cas pour cette génisse Holstein, trouvée morte en pâture vers la mi-novembre.

En bon état d'embonpoint, la bête pesait 280 kg à l'âge d'un an. Une forte odeur urinaire est relevée avant l'ouverture du cadavre. Parmi les anomalies nécropsiques majeures, l'intestin contenait une grande quantité de liquide nauséabond brunâtre, sombre, quelque peu sanguinolent; le rumen était rempli de plusieurs dizaines de litres de liquide brunâtre d'odeur ammoniacale très prononcée. Au fond de celui-ci gisaient des poignées entières de glands de chêne, pour un volume équivalent à plusieurs pastèques.

Au vu de ces éléments, la suspicion d'intoxication aux glands est posée.

## SANS DOUTE UNE CONSÉQUENCE DE LA SÉCHERESSE...

L'intoxication aux glands est rare. Sporadique et touchant préférentiellement des bovins âgés d'1 à 3 ans, elle survient le plus fréquemment lors des années de sécheresse, en automne, après de fortes rafales de vents favorisant la chute de glands encore verts. Ceux-ci contiennent plus de tanins galliques toxiques que les glands mûrs.



A l'ouverture du rumen, présence de grandes quantités de glands de chêne, responsables de l'intoxication de la génisse

La dose toxique n'est pas connue; l'intoxication survient après 10 à 20 jours de consommation. L'ingestion de glands peut provoquer une toxicomanie, avec une attirance immodérée du bovin pour ceux-ci.

## UN TABLEAU CLINIQUE BIPHASIQUE

Les tanins exercent 2 actions successives dans le temps. Directe, par diminution des sécrétions digestives avec un effet constipant. Indirecte lorsque les métabolites issus de la digestion provoquent des lésions intestinales, rénales et hépatiques.

Après une période de constipation et d'abattement, une diarrhée fétide noirâtre est observée. Le dos est voussé. Des symptômes nerveux peu spécifiques sont parfois présents. L'odeur urinaire, liée à l'insuffisance rénale est intense mais pas systématique. A ce stade, la mort est la plupart du temps inexorable, suite aux graves lésions des organes vitaux.

L'autopsie revêt là comme dans bien d'autres cas tout son intérêt, confirmant son diagnostic au vétérinaire et apportant une réponse à l'éleveur pour lequel la mort d'un animal, surtout non expliquée, est toujours source de préoccupation.

Le **jardinage automnal**, une autre cause fréquente d'intoxication alimentaire.

Par ignorance et bienveillance, le particulier dépose parfois ses déchets de tailles aux abords des prairies. De nature curieuse, et surtout en période de disette, le bovin goûtera ces nouveaux mets. Gare à l'if et au laurier: 500 g de feuilles, soit à peine quelques bouchées, peuvent foudroyer un bovin adulte...